

CONTRAT 853
N/REF : 6/04/2025 0H04 C:001301 I:80205
V/REF : Contrat N°000853 du 24/03/2021

Copropriété Mail
Réprésentée par M. M.FERASSE
34 MAIL FRANCOIS MITTERRAND
35000 RENNES

IMMEUBLE : 34 MITTERRAND
34 MAIL FRANCOIS MITTERRAND
35000 RENNES

Rennes, le 29 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 34 - MR FERASSE 06 50 17 42 39 APPELER AVANT D'ARRIVER
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M FERASSE

INTERVENTION DU 26/08/2025

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CURAGE ET NETTOYAGE DU SIPHON DE LA RESIDENCE
(PASSAGE DES TUYAUX PAR LA GRILLE SITUE RUE DE LA PAILETTE)
CONTROLE - BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS PAR AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 85,00



**Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365**

FACTURE N° 5080215

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 10/2020 Valeur : 127,8
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U.	HT	
1,00	Curage hydraulique siphon EU	1/AN	93,41		93,41
	TOTAL H.T.				93,41
	T.V.A. a 10,00%				9,34
	TOTAL T.T.C.			En EURO	102,75

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.